



SAINT-MART ...

... INFOS

N° 7 (Septembre 2022)

Petit journal d'informations du conseil municipal de la belle commune de Saint-Martin-le-Bouillant (50800)

EDITORIAL du MAIRE

Cher(e)s concitoyen(ne)s,

Nous vous adressons un numéro bâti un peu dans l'urgence, mais rempli d'informations sur les mesures de gestion qui concernent notre commune et la communauté de communes. **L'urgence tient au calendrier de mise à disposition des bacs de collecte des déchets** (voir ci-dessous).

Vous trouverez aussi des informations sur les travaux effectués ou en cours, sur le recensement (janvier-février), les compétences rétrocédées par Villedieu-Intercom aux communes, la lutte contre les frelons asiatiques cet été, les économies d'énergie, l'obligation de numérotter toutes les adresses et de dénommer toutes les voies habitées, ...

Pour vous détendre, nous avons ajouté deux articles de presse relatifs l'un à des dégradations volontaires qui se sont produites en **avril 1919**, l'autre à la découverte d'un cadavre dans le bois des Essarts en **1907** !

Les membres du conseil municipal vous souhaitent une bonne lecture de ce numéro et vous rappellent le **numéro d'urgence : 07 87 27 26 35**.

Bernard LEMASLE

BACS DE COLLECTE DES DECHETS (1^{er} janv. 2023)

Le nouveau système se mettra en place le 1^{er} janvier. En attendant, nous continuons comme aujourd'hui. Mais il nous faut préparer la mise en place des opérations, notamment préparer la distribution des bacs (rappel : les bacs, qui seront ramassés tous les 15 jours, contiendront les boîtes, papier, journaux, plastiques, ... mais pas les verres, ni les déchets alimentaires. Le contenu sera directement mis dans les bacs, sans sac. Les personnes qui résident à plus de 50m du point de collecte disposeront de sacs au lieu des bacs. Dernier point : si le bac a besoin de lavage, c'est son utilisateur qui devra le faire).

Nous serons prochainement livrés des bacs. Nous devons les assembler, mettre les roues, coller une affichette de consignes et les tenir à la disposition des personnes qui les ont demandés.

Nous les remettons aux bénéficiaires le samedi 1^{er} octobre, au hangar près du cimetière, entre 10h et 16h. Il faut penser à venir avec un véhicule capable de recevoir le bac et peut-être se coordonner avec un voisin qui dispose d'une grande remorque. Nous devons enregistrer informatiquement chaque bac avec les coordonnées de son utilisateur.

Nous traiterons au cas par cas les situations particulières. Le cas échéant, prévenez-nous (par le conseiller municipal de votre quartier ou en appelant la mairie).

BILAN FRELONS ASIATIQUES

Il y a plusieurs raisons de lutter contre le frelon asiatique : d'abord il est plus dangereux que le frelon européen ; dangereux pour l'homme (piqûres et projection de venin sur le visage) mais il est aussi dangereux pour les abeilles (il se nourrit notamment dans le thorax des abeilles, qui en meurent), ce qui crée une nuisance importante sur le plan économique et attente gravement à la biodiversité. La communauté de communes a passé convention avec le FDGDON, organisme public de lutte contre les nuisibles, pour détruire les nids de frelons asiatiques. La difficulté est parfois de bien identifier l'espèce (dans le doute, nous faisons quand même la déclaration) et de localiser le nid. Nous demandons des photos du nid et des frelons, quand c'est possible, et nous faisons, depuis la mairie, la demande de destruction.

Au 13 septembre, nous avons déclaré 10 nids : 6 ont été détruits (asiatiques), 3 étaient du frelon européen (non pris en charge), 1 n'avait pas de nid localisé.

Au 31 août, sur la Manche, plus de 5000 nids de frelons asiatiques ont été localisés, soit 3 fois plus que ceux des autres années à même date. C'est la somme des chiffres de 2020 et 2021 !

En cas de piqûre, traiter avec un choc thermique sur la piqûre en appliquant un produit chaud (mais sans flamme) pour détruire en partie le venin.

MODIFICATION DES STATUTS DE VILLEDIEU-INTERCOM

Le conseil municipal a adopté des mesures découlant de décisions du conseil communautaire, qui modifient les statuts de Villedieu-Intercom.

5 compétences communales qui avaient été déléguées à la communauté de communes ont été rétrocédées aux communes :

- Aux **chemins** déjà entretenus par la commune, s'ajouteront quelques autres réputés pris en charge par Villedieu-Intercom. Compte tenu de l'engagement des bénévoles, ces chemins supplémentaires seront aisément entretenus par nous, sans surcoût.
- Le **transport des denrées alimentaires pour la banque alimentaire** sera dorénavant pris en charge par les communes de l'ancien canton de St-Pois, qui ont décidé de s'organiser entre elles pour cette mission, avec l'objectif de garantir le maintien de cette aide nécessaire.
- Le **Projet Educatif Social et Local de Villedieu Intercom** est suspendu. Mais aucun enfant de St-Martin n'y participait, ce qui ne crée aucun effet sur la vie de notre commune.
- La **programmation culturelle en lien avec Villes en Scène** (spectacles nationaux ou régionaux organisés localement) est renvoyée à l'initiative des communes qui le souhaitent. Mais nous n'y étions pas directement associés.
- L'**accueil périscolaire** (garderies et transports des enfants de maternelle) sera renvoyé au financement des communes. Les communes de l'ancien canton de Saint-Pois se sont organisées pour que la même prestation soit assurée en direction de nos ayants-droits, en prenant en charge les coûts afférents, répartis entre les communes au pro rata de la population, afin de garantir, par exemple, que tout enfant de maternelle de St-Martin aura bien la possibilité d'être transporté (c'est assuré par la Région) et accompagné par une personne dans le bus (responsabilité des communes, qui co-financent cet emploi).

ECONOMIES D'ENERGIE

Pour aller dans le sens des réductions de consommation d'électricité, auxquelles nous sommes tous appelés, nous reprendrons **nos réunions de conseil municipal dans la salle de réunion** de la mairie (tant que de nouvelles consignes sanitaires ne nous seront pas données), afin de n'avoir pas à chauffer la grande salle des fêtes pour ces réunions.

Dans le même esprit, nous allons essayer de mesurer la consommation que représentent les illuminations et, en fonction des résultats, décider **d'annuler ou de réduire leur période de fonctionnement**.

Enfin, nous allons analyser le fonctionnement de **l'éclairage nocturne** du bourg, pour aussi réduire la durée d'éclairage.

RECENSEMENT

En janvier et février 2023, **notre commune sera visitée par un agent recenseur**, qui enregistrera les données relatives à l'effectif de la population de la commune, afin que l'INSEE fasse un état précis de la population et de ses conditions de vie et de déplacement. Nous vous donnerons des informations dans le prochain numéro sur ces visites à domicile.



TRAVAUX, REALISATIONS ET EN-COURS

Les **travaux de voirie** sur les voies communales sont reportés au budget 2023, du fait de l'augmentation du coût des matériaux (enrobé) et afin de réaliser une route entière.

Le débernage a été réalisé sur plusieurs bas-côtés de nos routes (Quenaudière, Garenne, Mare Pérot, ...).

L'ancienne mairie a vu ses boiseries extérieures (portes et fenêtres et bordures de toit) repeintes. La même opération a été menée sur les **portes de l'église**.

Il nous reste plusieurs opérations à conduire sur 2022, conformément au cadrage budgétaire :

- mettre en service le site internet de la commune (début novembre sans doute)
- acquérir et installer un défibrillateur (pour sauver les personnes en arrêt cardio-respiratoire)
- acheter une sonorisation portable pour nos manifestations
- équiper la salle des fêtes n°2 d'un video-projecteur

NUMEROTATION DES ADRESSES

Une loi récente (dite loi 3DS) fait obligation aux communes de numéroté les adresses de tous les habitants en les référant à un nom et un numéro de voie.

L'objectif est que les adresses postales, indexées sur un point GPS, permettent une distribution facile du courrier et des paquets, mais aussi permettent aux Services d'Incendie et de Secours d'intervenir rapidement sur le lieu d'un accident ou d'un feu, sans risque de se tromper de lieu.

Il s'agit donc d'un enjeu important, auquel nous allons apporter tout le soin nécessaire. Mais nous n'oublions pas que des tentatives de rationaliser les adresses ont, dans le passé et dans plusieurs endroits, rencontré une hostilité des habitants.

Nous nous donnons comme objectifs :

1. De **Répondre aux obligations** fixées par la loi.
2. De Conserver le patrimoine que constituent **les noms de villages**, qui remontent à des siècles et qui portent la mémoire de l'activité et de la vie de notre commune.
3. De **consulter les habitants**, pour leur présenter le résultat de nos travaux avant de conclure, et recueillir les observations et les suggestions de tous ceux qui ont un regard éclairé sur leur environnement et leur lieu de vie. Il nous faudra aussi consulter nos facteurs, les pompiers et différents services amenés à intervenir au bénéfice de la population.
4. Autant que possible, de **gérer nous-mêmes** l'élaboration du projet et la saisie de chacune des adresses, afin d'éviter une dépense d'ingénierie qui, pour une commune de la taille de la nôtre, se situe entre 5 000 et 10 000 €. Par contre, nous devons inscrire au budget 2023 une dépense correspondant à l'achat de la signalétique (panneaux de rues et plaques de numéros).
5. De choisir le principe de **numérotation progressive** (avec des numéros pairs et des numéros impairs : 1, 3, 5, 7 ... d'un côté, 2, 4, 6, 8 de l'autre côté), plutôt que la **numérotation métrique** (qui prévoit de donner un numéro correspondant au nombre de mètres, ce qui conduit à ce qu'une adresse puisse être « N°892, rue X » parce que la maison est à 892 mètres du début de la route ou rue, même si la maison est la seule sur cette voie !).
6. De renoncer à donner des noms de personnes et plutôt **privilégier les noms des villages** pour dénommer les rues. D'ailleurs y a-t-il des personnes célèbres à honorer ? Et la force de Saint-Martin-le-Bouillant n'est-elle pas la capacité de **faire des choses ensemble** plutôt que de s'appuyer sur quelques mérites individuels, aussi brillants soient-ils ?

La **réglementation** fixe qu'une adresse comporte au maximum cinq lignes :

- NOM, Prénom(s)
- (Eventuellement) « Chez M. et Mme»
- N°, Rue ou Route
- Lieu-dit
- Code Postal et Ville

Le conseil municipal va travailler pour faire **l'inventaire des situations particulières** (nous avons notamment des villages traversés par une voie de circulation dont une partie est privée (et que les Secours n'ont pas le droit de traverser) et envisager les solutions. De nombreuses communes sont aussi en travail sur ce dossier et nous sommes en relation avec elles.

Nous vous donnons rendez-vous pour la réunion de concertation que nous tiendrons dans quelques semaines ou mois et à laquelle vous serez toutes et tous invité(e)s.

L'ANCIENNE MAIRIE S'EST FAIT UN LIFTING



CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

De nouvelles dispositions imposent aux communes de désigner parmi les conseillers municipaux un « Correspondant Incendie et Secours », qui sera chargé du contact avec les services de secours (information, prévention, ...). C'est Alain Haupais, adjoint aux travaux, qui assumera cette fonction.

L'Ouest-Eclair

DIRECTEUR POLITIQUE
Emmanuel DESGRÈS DU LOU

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

FIL TÉLÉGRAPHIQUE
SPÉCIAL

30^e ANNÉE

ANNONCES :
Elles sont reçues
dans nos bureaux :
A RENNES
12, Rue de Pré-Sacé
A PARIS
1, Rue de la Doune
et dans toutes les
Agences Publiques.

S. SORABE

N° 7.138

ABONNEMENTS :
Un an... 30 fr.
Six mois... 18 fr.
Trois mois... 9 fr. 50
Un mois... 3 fr.

On s'abonne sans
faute dans tous les
Bureaux de poste.

10 CENTIMES

TÉLÉPHONE : Administration : 1.57 - Rédaction : 2.45, 2.58
Adresse Télégraphique : OULAIR-RENNES

Saint-Martin-le-Bouillant

ACTE DE MALVEILLANCE. — M. Le Corbeller, propriétaire-cultivateur à la Réauté, en Saint-Martin le Bouillant, possède depuis quelque temps le moulin de Saint-Martin. Tout dernièrement, son domestique, Godefroy, en arrivant à ce moulin, a constaté que la vanne adductrice de l'eau sur les roues du moulin, était brisée en trois morceaux. L'eau, qui avait en partie envahi le moulin, menaçait de mettre en mouvement une meule qui, heureusement, était bloquée. Les planches du pont portent les traces d'arrachage et l'une d'elle est brisée. Enfin la vanne de la chute ayant été baissée, l'eau tombait sur les roues et inondait le bâtiment.

M. Le Corbeller, prévenu par son domestique, a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Les dégâts sont estimés à 500 francs environ.

1^{re} ANNÉE. — N° 13.
LE NUMÉRO : 5 CENTIMES
Mardi 1^{er} Octobre 1907.

JOURNAL DE DUCEY

Organe Républicain Progressiste

PARAISANT LE MARDI

SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT.

Lugubre découverte. — On a trouvé mercredi matin, vers 11 heures, dans le bois des Essarts, en Saint-Martin-le-Bouillant, le cadavre d'un individu attaché à un arbre au moyen d'une cravate qui était enroulée autour de son cou. La mort remontait à 12 heures environ ; on se demande s'il y a crime ou suicide. D'après les derniers renseignements, cet homme serait un nommé Cordon, né à Réthiers, près Vitré (Ille-et-Vilaine). Détails complets à la semaine prochaine.

Publication du conseil municipal de Saint-Martin-le-Bouillant. Directeur de publication : Bernard Lemasle, maire.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.